

Note 2008 / 3

**37^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar
2-6 juin 2008**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Préparatifs de la 37^e Réunion du Comité permanent

Le Secrétariat a le plaisir d'informer que la 37^e Réunion du Comité permanent aura lieu au Secrétariat, à Gland, Suisse, du 2 au 6 juin 2008, avec des réunions prévues le 2 juin pour le Sous-groupe sur les finances, ainsi que pour le Groupe de travail spécial sur la gestion. Un programme préliminaire ainsi que les listes des membres du Comité permanent et des Sous-groupes sont joints à la présente note.

Le Secrétariat attire l'attention sur le fait que certains matches du Championnat européen de football « Eurofoot 2008 » auront lieu en juin à Genève. Les chambres d'hôtel sont par conséquent soumises à une très forte demande et il est recommandé aux membres et observateurs qui ont besoin d'une réservation d'hôtel de **s'inscrire d'ici au 30 avril**.

Les Parties contractantes non membres du Comité permanent sont les bienvenues à la réunion en qualité d'observateurs et, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité (avec les noms de leurs délégués) **avant le 15 mai 2008**. Les documents de travail seront aussi publiés sur le site Web (www.ramsar.org/sc/key_sc37_agenda_papers.htm). Les formulaires d'inscription à la 37^e Réunion du Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : loetscher@ramsar.org ou, par télécopie : +41 22 999 0169.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 3 au 6 juin 2008, mais pas pour les réunions des sous-groupes qui pourraient être organisées.

De même, pour des raisons financières, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Cette aide ne peut être fournie, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, le 1^{er} avril 2008

Annexe : programme préliminaire et listes des membres